

Portant Nomination à titre exceptionnel  
civil et étranger dans l'Ordre du Mérite  
du Bénin de Monsieur Lazare LOCO,  
Représentant de l'OMS, en fin de  
mission

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE  
CHEF DE L'ETAT  
CHEF DU GOUVERNEMENT  
GRAND-MAITRE DE L'ORDRE NATIONAL DU BENIN**

- VU la Loi N° 90-32 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
  - VU la Proclamation le 29 Mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 Mars 2006 ;
  - VU la Loi N° 94-029 du 03 Juin 1996 portant réorganisation de l'Ordre National du Bénin ;
  - VU la Loi N° 87-018 du 21 Septembre 1987 portant création de l'Ordre du Mérite du Bénin ;
  - VU le Décret N° 2006-178 du 08 Avril 2006 portant composition du Gouvernement ;
  - VU le Décret N° 2004-326 du 07 Juin 2004 portant nomination de Monsieur Salomon D.E. BOKOU en qualité de Grand Chancelier de l'Ordre National du Bénin par intérim ;
  - VU le Décret N° 2005-473 du 04 Août 2005 portant nomination de Monsieur Romain VILON-GUEZO en qualité de Vice-Grand Chancelier de l'Ordre National du Bénin ;
  - VU les Décrets N°s 88-337 du 29 Août 1988 et 99-243 du 14 Mai 1999 portant nominations des membres du Conseil de l'Ordre National du Bénin ;
  - VU la Lettre N° 0332/MAE/SGM/DPE/SC du 20 Septembre 2006 ;
- Après avis du Conseil de l'Ordre National du Bénin ;

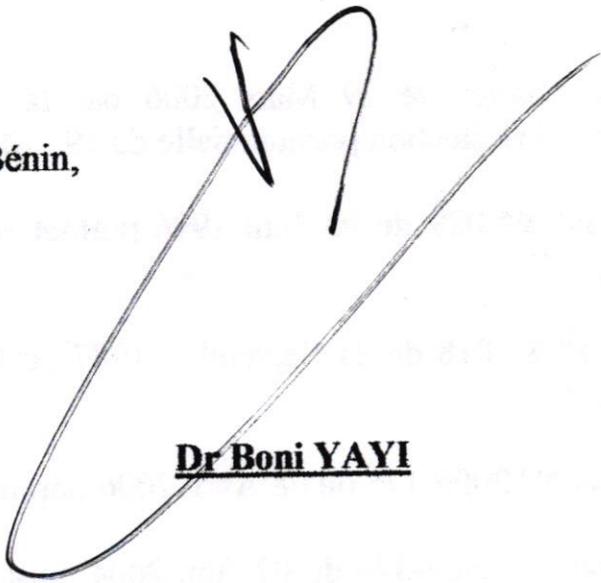
**DECRETE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Est nommé à titre exceptionnel, civil et étranger dans l'Ordre du Mérite du Bénin au grade de chevalier, pour prendre rang de la date de sa réception dans l'Ordre, Monsieur Lazare LOCO, Représentant Résident de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) en fin de mission.

**Article 2** : Le présent Décret sera enregistré et publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 31 décembre 2006

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat,  
Chef du Gouvernement,  
Grand-Maître de l'Ordre National du Bénin,



**Dr Boni YAYI**

Le Grand Chancelier de l'Ordre  
National du Bénin p.i.



**Salomon D.E. BOKOU**

**Ampliations** : PR 4 – AN 4 – CC 2 – CS 2 – HCJ 2 – HAAC 2 – CES 2 – MINISTERES 18 – GCONB 20 – SGG 4 – DEPARTEMENTS 6 – DPE-DLC-INSAE 3 – IGE-CSM-DCCT 3 – BN-DAN-ONIP 3 – UNB-FASJEP-ENA 3 – JORB 2 – INTERESSE 1.